

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC DU 11 SEPTEMBRE 2009

Présents : M. le Maire, M. Jean-Claude CROZE, Mme Evelyne SIMON, Mme Françoise FRIBOURG, M. Stéphane TRONCY, M. Laurent SALVETTI, M. Hervé MARCILLY, M. Julien MANNIEZ, M. Jean-Michel FLAN, M. Erick CHARBONNEL, Mme Christiane ANASTASI CLERC, M. Emmanuel BAYET, Mme Florence DUNOYER, Mme Agnès GOUTTE, Mme Catherine PAULIN, M. David ROULAND

Absents excusés : M. Jean Pierre ROSIQUE a donné pouvoir à Mme Florence DUNOYER ; M. Yves MASSARD COMBE a donné pouvoir à M. Stéphane TRONCY.

M. le Maire ouvre la séance publique à 20 h 00 et désigne 2 secrétaires de séances : M. Hervé MARCILLY et M. Jean Michel FLAN

Il précise le déroulement du Conseil Municipal en indiquant qu'il va d'abord donner lecture d'explications concernant ses décisions qui amènent le Conseil Municipal à être réuni ce soir pour décider du maintien ou non du 3^{ème} et du 5^{ème} de ses adjoints ; puis il sera procédé au vote par le Conseil Municipal.

M. le Maire remercie chacun d'être venu et remercie également le public de sa présence étant donné le caractère spécial de ce Conseil Municipal.

Il souligne qu'il a pris ses décisions dans un souci de bonne gestion des intérêts de la commune. Il précise qu'il n'a pas le droit de décevoir la population. Sa mission reste difficile sans le soutien d'une équipe performante, solidaire et dynamique.

Il précise que ce choix est douloureux pour tous mais qu'il répond à une nécessité. Il a conscience qu'un élu en activité n'a pas les mêmes disponibilités qu'un élu retraité pour se consacrer à la commune. Chaque commission a le devoir pendant le mandat d'apporter et de finaliser un maximum d'intérêts pour la gestion de la commune. Il précise que le remaniement de l'équipe qu'il est tenu de réaliser aujourd'hui n'a pas été décidée au hasard et ne représente pas un règlement de compte et n'a pas été pris sous quelque influence. Il explique que sa décision remonte à plusieurs mois et qu'il a été conforté dans ses choix par des événements liés à la rentrée. Il affirme que la communication est devenue quasi inexistante : plus de journal, plus d'info. La vie associative, chère à la commune, doute du futur par manque d'information. Le relationnel avec l'école est également délicat. Pas de réseau internet pour communiquer avec l'académie à la rentrée scolaire. L'emploi du temps d'une ATSEM remanié. Il manque beaucoup d'écoute auprès des responsables concernés.

M. le Maire souligne le positif avec :

- la délégation à la jeunesse qui est très positive : ACJ, CEL et autres sont bien encadrés.
- le SISCA, rouage bien rodé est très sollicité pour l'aide à la personne, le relais petite enfance qui a pris place au Trianon fonctionne parfaitement bien.
- la commission travaux et urbanisme qui répond bien aux demandes, malgré un budget handicapé par les dettes du précédent mandat.

Il rappelle aux Conseillers Municipaux qu'ils ont un choix à faire d'une grande importance pour le futur. Il insiste sur le fait que les élus ont des comptes à rendre aux citoyens qui ont apportés leur confiance à chaque élu.

M. le Maire termine son discours en précisant que sa décision a été prise sans animosité, ni arrière pensée. Il souligne qu'il doit le respect aux élus sans distinctions et souhaite que chacun comprenne sa décision.

Mme Catherine PAULIN demande à ce que le vote soit effectué au scrutin public et que le vote de chacun soit nominatif. Accord de M. le Maire pour faire voter à main levée.

1. M. le Maire pose la question suivante aux Conseillers Municipaux : qui est pour le maintien de Mme FRIBOURG dans le poste de 3^{ème} Adjoint ?

Pour : 5 voix : M. Julien MANNIEZ, Mme Françoise FRIBOURG, M. Hervé MARCILLY, M. Laurent SALVETTI et Mme Catherine PAULIN.

Contre : 11 voix : M. David ROULAND, M. Emmanuel BAYET, M. Erick CHARBONNEL, M. Jean-Michel FLAN, Mme Christiane ANASTASI CLERC, Mme Florence DUNOYER, M. Jean Pierre ROSIQUE, Mme Agnès GOUTTE, Mme Evelyne SIMON, M. François HERVE (Maire), M. Jean-Claude CROZE.

Abstention : 2 voix : M. Stéphane TRONCY et M. Yves MASSARD COMBE

M. le Maire pose ensuite la question aux Conseillers Municipaux de savoir qui est pour le maintien de M. Laurent SALVETTI au poste de 5^{ème} Adjoint ?

Pour : 5 voix : M. Julien MANNIEZ, Mme Françoise FRIBOURG, M. Hervé MARCILLY, M. Laurent SALVETTI et Mme Catherine PAULIN.

Contre : 13 voix : M. David ROULAND, M. Emmanuel BAYET, M. Erick CHARBONNEL, M. Jean-Michel FLAN, Mme Christiane ANASTASI CLERC, Mme Florence DUNOYER, M. Jean Pierre ROSIQUE, Mme Agnès GOUTTE, Mme Evelyne SIMON, M. François HERVE (Maire), M. Jean-Claude CROZE, M. Stéphane TRONCY et M. Yves MASSARD COMBE

Abstention = 0

M. le Maire donne le résultat du vote et rappelle qu'il respecte Mme Françoise FRIBOURG qui a fait beaucoup de travail notamment au niveau de l'école. Il souligne qu'il n'est pas en guerre ni contre elle ni contre Laurent SALVETTI. Il souhaite avoir du résultat. Il est conscient que la décision est grave mais qu'il n'a aucun intérêt personnel à y gagner.

Mme Catherine PAULIN demande à prendre la parole et déclare qu'elle va démissionner prochainement, cette décision est ferme et définitive et basée sur la base de 3 constats :

- le 1^{er} concerne l'hégémonie en constante évolution dans la conduite des affaires communales.
- le 2^{ème} consiste en la dérive constatée entre les engagements pris devant les électeurs et les décisions appliquées.
- le 3^{ème} concerne la forme et des propos inacceptables tenus en réunions - y compris publiques, concernant le personnel communal et certains membres du Conseil Municipal.

Mme Françoise FRIBOURG demande à prendre la parole et déclare que s'il est dans les pouvoirs du Maire de retirer les délégations, il était aussi de son devoir de recevoir les personnes visées par cette décision pour donner des explications. Elle regrette qu'à aucun moment elle n'ait été reçue en Mairie pour pouvoir s'expliquer. Elle estime que l'attitude du Maire vis à vis de son travail est irrespectueuse. Son engagement auprès de la population l'a conduite à remettre sa démission prochainement.

M. Laurent SALVETTI demande à prendre la parole à son tour et regrette, de même, de ne pas avoir été reçu par M. le Maire afin de pouvoir s'expliquer et échanger directement. Il ne peut soutenir la trame qui se dessine concernant la vie associative. Peut être que certaines décisions n'iront pas jusqu'au bout. Il rappelle que sur certains points il était tout à fait d'accord avec M. le Maire mais sur d'autres les divergences existent. Il souligne qu'il y a des propos qui le gênent... également concernant le personnel de la Mairie. Il regrette que M. le Maire fonde certaines de ses actions sur le reniement de tout ce qui a constitué la base de leur équipe puisqu'il faisait partie de la même équipe aux élections de 2008. Il constate que les conditions ne sont plus sereines et ne veut pas avoir à cautionner des décisions qui risquent d'arriver et qui le contrarient par avance. Il annonce à son tour qu'il va démissionner très prochainement.

M. Hervé MARCILLY demande à prendre la parole et souhaite revenir sur le dernier Conseil Municipal du 28 août 2009. Il s'agit du 3^{ème} point inscrit à l'ordre du jour, rajouter au dernier moment en urgence pour l'élection d'un membre du Conseil Municipal référant pour suivre le dossier du PADD (étude préalable à tout passage éventuel du POS au PLU). Il précise qu'il était absent lors de ce Conseil et avait donné pouvoir. Il précise qu'il n'a pas été prévenu du rajout de ce point à l'ordre du jour, il a été expliqué lors de ce Conseil public qu'il ne serait pas disponible pour suivre ce dossier alors qu'il n'a jamais été contacté pour savoir ce qu'il en était réellement. Il s'adresse à M. le Maire en lui demandant ce qu'il pense de tels agissements et souligne que pour lui il s'agit d'une volonté délibérée de l'écarter du dossier sur la base de la divulgation de mauvaises informations. M. le Maire répond en précisant qu'il n'a rien à reprocher à M. Hervé MARCILLY, qui a réalisé du bon travail au sein de la commission urbanisme pour le traitement des dossiers classiques. La décision de nommer un élu délégué référant était urgente. Il a été dit en séance qu'il était moins disponible du fait de son travail, voilà pourquoi la décision s'est portée sur Jean Michel FLAN.

M. Julien MANNIEZ affirme qu'il a été choqué sur la façon de faire. Il y a un délégué sur l'urbanisme et l'environnement et au dernier Conseil Municipal on vote pour Jean Michel ce qu'il ne regrette pas, mais sur la forme : il rappelle qu'il avait proposé que l'on désigne à la fois Jean Michel FLAN et Hervé MARCILLY pour suivre ce dossier. Proposition non retenue alors qu'il aurait pu y avoir 2 personnes pour assurer le suivi du PADD : un titulaire et un suppléant. M. Julien MANNIEZ insiste sur la façon de procéder et exprime ses regrets sur cette décision. M. le Maire dit que la commission urbanisme aurait dû le prévenir. M. Hervé TRONCY précise qu'il a dit en séance publique qu'Hervé MARCILLY avait moins de temps du fait de sa profession et non pas que le dossier ne l'intéressait pas.

M. le Maire dit qu'il souhaite un esprit de confiance dans le calme et retrouver la sérénité de l'équipe. Il rappelle à Françoise FRIBOURG qu'il ne s'attaque pas à sa personne, il souhaite dynamiser et rajeunir l'équipe. Il souligne qu'il est là tous les jours en Mairie et qu'il fait son maximum. Il souhaite le soutien de tous. Il précise qu'il faut recoudre les morceaux.

M. le Maire insiste sur le fait que sa décision n'est pas de l'ordre de la sanction.

M. Hervé MARCILLY rappelle à M. le Maire qu'il a été élu conseiller puis Maire par le vote des membres de son équipe formée pour les élections. Pour lui, l'ouverture n'impliquait pas une telle agressivité envers qui que ce soit. Il précise que la forme des décisions ne peut être soutenue et cautionnée. Il souligne que l'ensemble est inacceptable et donc que M. le Maire recevra prochainement sa démission.

M. Julien MANNIEZ prend à son tour la parole en précisant qu'il remercie le Maire de ses appels téléphoniques permettant un échange appréciable. M. le Maire lui a expliqué la raison du retrait de sa délégation d'ordre procédural et non pas volontaire. Il souligne qu'il y a 18 mois il s'est engagé auprès de la commune, beaucoup d'élus des communes alentours saluaient son engagement à 28 ans dans la vie publique. Il explique, qu'à présent, il comprend pourquoi les jeunes ne s'impliquent pas dans la vie publique. Pourtant souvent il est venu aux réunions du Conseil Municipal avec une boule au ventre. Il était persuadé que les quelques différences existantes entre les membres du Conseil ne pouvaient empêcher de se faire réunir les gens. Il considère que la vie associative de la commune mérite mieux. Il est fier de ce qu'il a pu réaliser dans son travail pour la jeunesse. Il a beaucoup réfléchi et précise qu'il va donner également sa démission. Il ne cautionne pas l'attitude vis à vis d'Hervé MARCILLY, Françoise FRIBOURG, Laurent SALVETTI. Il rappelle que le minimum aurait été de les rencontrer. C'est une décision qu'il a longuement mûri. Il remercie les personnes qui l'ont soutenu dernièrement. Il souhaite malgré tout bonne chance à ceux qui poursuivent car la commune le mérite.

M. le Maire prend acte des différentes déclarations et clôture la séance en précisant qu'il a parlé avec d'anciens élus de la commune et qu'il y avait souvent eu des différends. Il veut tourner cette page et aller de l'avant. Il rappelle qu'il a un profond respect pour les habitants, pour les citoyens. Quand on fait une équipe pour les élections on ne se connaît pas, il s'est trouvé confronté à un monde différent de celui de l'entreprise qu'il pratique. Il regrette qu'on lui ait mis des bâtons dans les roues.

La population attend du nouveau, de l'action, du répondant.